Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Où aller aujourd'hui ?

MARCHE AUX OISEAUX. — Place Chevreul, toute la matinée jusqu'à une heure.

MARCHE AUX ETOFFES. — Sur la Grande-Place, toute la matinée jusqu'à une heure.

MARCHE DE LA PLACE DE LA LIBERTE. — Toute la matinée jusqu'à une heure.

HOTEL-DIEU — Visite aux malades de 11 heures à midi.

HOSPICES CIVIL ET DE BARBIEUX. — Visite aux vieillards de 11 heures à midi.

L'EMPLOYE. — Bavette mensuelle de 10 heures 1/2 à midi, au local, rue du Grand-Chemin, 1.

SYNDICAT DES PAPETIERS-RELIEURS. — Réunion trimestrielle, à 4 heures, café Molière, rue du Fontenoy, 81.

L'AVENIR DU PROLETARIAT. — Réunion de 10 heures à midi, au local, rue du Vieil-Abreuvoir.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT TURGOT. A 10 heures 1/2, réunion au local, Institut Turgot, rue du Collège.

PARC DE BARBIEUX. — De 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2, grand concert public par la Grande-Harmonie.

FETE DE NUIT. — A 8 heures 1/2, au square Pierre-Catteau.

A qui la faute ?

Nous disions hier que M. Motte, maire de Roubaix, pour un peu moins de deux ans encore, ne venait jamais la mairie, sinon pour féliciter ses adjoints des bévues commises en son absence. Le journal qui défend les intérêts de la municipalité avoue tout au moins les bévues lorsqu'il traite la question des tramways.

Il paraît que cela ne marche pas du tout et que MM. les adjoints se trouvent plus profondément embourbés dans cette affaire que le charretier de la fable dans son chemin creux.

Nous avions signalé l'état de la ligne de l'Epeule et annoncé le commencement du service pour le 1er janvier 1907 au plus tôt. Or, il paraît que les six doublures qui trônent à l'Hôtel de Ville, en l'absence de M. Motte, retenu ailleurs par ses gros intérêts, dormaient sur leurs deux oreilles attendant le 1er juillet pour accomplir leur premier voyage sur la ligne.

Leur propre journal ne leur envoie pas dire ce qu'il en pense et le passage suivant de l'article a dû les réveiller en sursaut :

« On nous avait promis que la ligne de l'Epeule, la première qui doive être mise en fonctionnement, serait ouverte au public le 1er juillet au plus tard. Nous voici arrivés à quatre jours de cette échéance et l'on vient seulement de commencer, hier, le doublement de la voie du boulevard de Cambrai. Dans ces conditions, on peut se demander si c'est le 1er août ou le 1er septembre que les Roubaisiens auront enfin une première voie de communication qui relie la ville au Parc de Barbieux. »

Ce n'est pas tout, ce n'est rien plutôt. Il restait encore quatre jours avant l'échéance au moment où l'on passait ces aveux. Mais la Compagnie avait assuré, en outre, qu'une première expédition de voitures nouvelles serait faite dans le courant d'avril. Nous sommes en juillet et rien n'est encore venu ; en voici la raison :

C'est M. Gustave Wattinne, conseiller municipal, adjoint aux travaux, qui a dessiné les modèles du nouveau matériel, et, pour lui faire honneur, on a expédié à l'exposition de Milan la première voiture sortie des chantiers de construction.

C'est son journal qui l'affirme et s'en réjouit tout en pleurant ; nous pouvons bien croire son journal, que diable !

C'est égal, c'est ce qu'on pourrait appeler se jeter dans le pétrin avec allégresse.

Quelles remontrances M. Wattinne, adjoint aux travaux et dessinateur en voitures, pourrait-il bien faire désormais à une compagnie qui cherche à lui acquérir une célébrité européenne et lui ménage peut-être une place d'adjoint aux travaux à Milan quand... mais ne parlons pas de cette triste éventualité.

D'un autre côté, les employés de la Compagnie agissent comme des vandales, paraît-il, sur le boulevard de Cambrai. Ils s'apprêteraient même, déclarent les dernières nouvelles, à abîmer pareillement le boulevard de Douai et à saccager le boulevard de Paris, où les marronniers et les platanes devront perdre leurs plus beaux rameaux pour laisser passer des trolleys.

C'est abominable, nous en convenons, c'est presqu'aussi abominable que de vouloir chasser les commerçants de la place. Mais à qui incombe la responsabilité de ce qui se passe ?

Ne cherchez pas, vous avez trouvé comme nous, c'est à une municipalité imprévoyante et en même temps impuissante en face des compagnies de tramways. Elle n'empêchera plus rien ; elle ne peut plus rien empêcher.

R. L.

Le trou du Tilleul

Pour continuer à présenter à notre municipalité toutes les défectuosités des rues de la ville, nous allons parler un peu du trou béant qui coupe le trottoir de la rue du Tilleul, sur une largeur de trois maisons portant les numéros 4, 6 et 8.

Ordinairement, quand on se livre à cette fantaisie de laisser des tranchées dans les trottoirs, lorsqu'on choisit surtout pour ce faire des rues mal éclairées, on s'arrange pour avoir une pente douce qui puisse conduire le passant au fond sans trop de risques.

Si la pente douce n'a pas l'heur de plaire à l'adjoint au travaux de la ville où se trouve le trou, on met des barrières pour fâcher de conserver autant que faire se peut, deux jambes à chacun de ses administrés.

Il y a un troisième système, le meilleur à notre avis, c'est de supprimer purement et simplement la tranchée.

Les habitants des maisons ne s'en plaindraient certes pas, car, les jours de pluie, ils doivent prendre quelque chose, comme on dit.

Les promeneurs y gagneraient, les amoureux aussi ; les amoureux surtout qui regardent plutôt en l'air qu'à leurs pieds pour découvrir la fameuse étoile où l'on aime toujours. Faire une telle recherche, la terminer par une culbute et se casser bras ou jambe, peut-être bras et jambes, dans votre trou, vous avouerez que ce serait triste et nous espérons que vous n'hésiterez pas plus longtemps faire le nécessaire pour éviter d'aussi déplorables accidents.

Ce n'est pas au moment où la ville se dépeuple, qu'il faut tout mettre en œuvre pour créer, par dessus le marché, une population d'estropiés.

Vengeance injustifiée

A propos de renvoi. — Trois coups de maillet. Arrestation du coupable. — Etat de la victime.

Vendredi soir, quelques minutes avant la sortie des ouvriers de M. Fournier, entrepreneur de charpente, le sieur Hector Deneckère, âgé de 20 ans, demeurant rue de la Vigne était prié de passer à la caisse et de prendre son livret.

L'ouvrier congédié entendit cet arrêt de rigueur, en laissant entendre « qu'il finirait bien par savoir quel en avait été le promoteur ».

Une idée fixe, que Camille Lechrist, âgé de 27 ans, pouvait être la cause initiale de son renvoi, avait germé dans l'esprit de Deneckère, au point d'en devenir une obsession.

Sans vouloir plus longtemps rechercher pourquoi il était ainsi mis sur le pavé, Meneckère aborda Lechrist dans l'atelier et lui dit :

— Alors, c'est toi qui m'a fait mettre dehors ?

Avant que celui-ci ait pu protester, Deneckère avait retiré de dessous sa vareuse un lourd maillet de bois dont se servent les charpentiers et en avait porté trois coups au malheureux Lechrist qui, à demi assommé, tomba à la renverse.

Profitant de la stupeur qu'avait provoqué la soudaineté de l'attaque, le meurtrier se retira prudemment.

Mais sa quiétude devait être de courte durée, car la police était aussitôt prévenue.

Pendant ce temps, le docteur Debuchy, mandé à la hâte arrivait sur les lieux.

Il examina attentivement le blessé qui perdait le sang abondamment par trois sérieuses blessures intéressant le cuir chevelu et lui fit plusieurs points de suture.

Il ordonna le transfert du blessé à son domicile, 293, Grande-Rue, et prescrivit un assez long repos.

Le meurtrier était arrêté samedi matin, à sept heures, à son domicile ; conduit devant le commissaire du 4e arrondissement qui l'interrogea en présence de témoins.

Deneckère déclara avoir agi inconsciemment. C'est sa seule excuse, d'ailleurs.

Cependant, de notre première enquête, il ressort que la mère du coupable aurait accusé à Mme Lechrist que l'acte de violence commis par son fils ne devait être imputé qu'à un caractère emporté dont il ne pouvait se corriger.

BRADERIE ANNUELLE DE LA RUE DU TILLEUL

Les commerçants de la rue du Tilleul (partie comprise entre la rue de Lannoy et la rue d'Hem) sont invités à se réunir mardi 3 juillet, à huit heures et demie du soir, chez M. Herbaux, cabaretier à l'angle de la rue du Tilleul et de la Potennerie, pour y discuter ensemble l'organisation de leur braderie annuelle.

N. B. — Aucune autre convocation ne devant être lancée, nous invitons les intéressés à se communiquer la présente.

AUX BLESSES DU TRAVAIL

La circulaire suivante a été distribuée à tous les ouvriers de Roubaix :

En vertu de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail et des modifications apportées à cette Loi :

1. Le blessé a le droit de choisir son médecin et son pharmacien. Après l'accident, l'ouvrier doit appeler ou aller trouver, s'il le peut, le médecin en qui il a mis toute sa confiance. Le blessé qui demeure dans une commune voisine de la ville où il travaille, peut retourner ou se faire reconduire chez lui et aller voir ou demander le médecin qu'il lui plaît.

2. Le bulletin remis au blessé au moment de l'accident est une pièce sans importance destinée à diriger le blessé chez le médecin de la Compagnie d'assurances où il n'est pas obligé d'aller. Il peut être égaré ou détruit, sans que le blessé perde aucun de ses droits à l'indemnité que la loi lui accorde.

3. Le médecin de la Compagnie d'assurances n'a aucun droit spécial pour soigner le blessé ou pour établir un certificat d'accident qui peut être fait par le médecin habituel du blessé. Aucun médecin, à l'exception de celui qui est autorisé par le juge de paix, ne peut pénétrer dans le domicile de l'ouvrier blessé pour l'examiner, si ce dernier s'y refuse.

4. Le patron est tenu de payer le médecin et le pharmacien choisis par le blessé. En aucun cas, le patron ne peut imposer son médecin ni son pharmacien à l'ouvrier.

5. L'hôpital et les dispensaires ne peuvent en aucun cas être imposés au blessé. Celui-ci a le plus souvent tout avantage à se faire soigner chez lui, au milieu de l'affection des siens, par son médecin habituel qui dira, lui, dans quel cas il y aura lieu d'adresser le blessé à l'hôpital ou aux dispensaires.

6. Est passible d'une amende de 16 à 300 francs et en cas de récidive dans l'année de la condamnation, d'une amende de 500 à 2,000 francs, sous réserve de l'application de l'article 463 du Code pénal, toute personne qui aura porté atteinte au droit de la victime de choisir son médecin.

JEUNES INSPECTEURS

Depuis quelque temps, on s'apercevait que des poulies servant de guides de transmissions disparaissaient sur la voie du chemin de fer de Tourcoing à Orchies.

On prévint aussitôt toutes les personnes susceptibles de découvrir les coupables et chacun se tint sur ses gardes.

La précaution n'était pas inutile, car vendredi, vers une heure de l'après-midi, le préposé des douanes Watterloo, apercevait deux gamins occupés à enlever une poulie. Il se mit à leur poursuite et ne tarda pas à les rejoindre.

Les jeunes voleurs n'ont fait aucune difficulté pour avouer qu'il passaient leur temps à inspecter les lignes de chemin de fer enlevant d-ci de-là, tout ce qui leur tombait sous la main. Pour un peu, ils auraient enlevé les poteaux télégraphiques pour s'emparer des fils afin de les revendre.

Louis Baert et Charles Cormant, qui demeurent à Wattrelos mais ont été pincés sur le territoire de Roubaix, seront poursuivis pour vol.

BRILLANT SUCCES

Les examens du brevet d'instituteur ont été pour notre Ecole primaire de garçons l'occasion d'un brillant succès.

24 jeunes gens ont obtenu le brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Ce sont :

Berteaux, Boutry, Breuval, Buffat, Catel, Charles Coffyné Deleporte, Delerue, Delreux, Dematte, Desor, Galois, Joreaux, Langlet, Laurette, Leleu, Lenice, Leveugle, Posselle, Vanlerberghe, Verbèke, Waelès, Wagnies.

Ces résultats font l'éloge de notre Institut Turgot. Nous nous faisons l'interprète du sentiment général en envoyant nos chaleureuses félicitations au personnel et en particulier au nouveau directeur, M. Lambert, qui marque son année de début à Roubaix par une remarquable impulsion des études de notre Ecole primaire supérieure.

CHUTE GRAVE

Hier, vers six heures du soir, le jeune Jean Grenier, huit ans, demeurant 4, boulevard de Belfort, jouait sur le trottoir près de la demeure de ses parents, quand, par suite d'un faux pas, l'enfant tomba et se fit une entorse de la hanche gauche.

Relevé aussitôt, le jeune blessé a reçu les soins de M. le docteur Lherbier, qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

N'OUBLIEZ PAS VOS CLEFS

Il est sur notre pauvre sphère des gens étourdis qui oublient leur portemonnaie, leur montre, voire leur lorgnon.

Ces écarts de mémoire sont parfois des plus ennuyeux.

Hier, vers 4 heures de l'après-midi, nous avons remarqué, au milieu d'un rassemblement formé devant le magasin « Franco-Belge », Grande-Rue, deux ouvriers suant sang et eau pour forcer la porte d'une lourde calandre, qu'ils ne pouvaient ouvrir, pour la raison bien simple qu'ils en avaient oublié la clef.

Vous voyez que la mémoire est une chose précieuse.

Chez les Maçons

L'arbitrage. — Les syndicats devant le juge de paix. — Fin de la grève.

Les délégués des syndicats ouvrier et patronal se sont rencontrés hier matin à dix heures, dans le cabinet du juge de paix des cantons Est et Ouest, rue du Grand-Chemin. Après deux heures de discussion les parties sont tombées d'accord sur les conditions suivantes, qui donnent, au surplus, satisfaction aux ouvriers.

Les patrons s'engagent à donner, à partir du 1er août, deux centimes d'augmentation aux maçons et manœuvres et, à dater du 1er janvier 1907, trois nouveaux centimes, ce qui portera à quarante-cinq centimes l'heure des maçons et à trente-cinq centimes l'heure des manœuvres.

Le syndicat nous prie d'avertir les intéressés que le produit des quêtes sera partagé lundi matin à neuf heures, au siège, 138, rue Beaurewaert.

ESSUYEZ VOS PIEDS

Depuis hier matin, à onze heures précises, Mme Liétard, demeurant rue Brézin, ne peut plus dire aux personnes qui viennent pour la voir.

« Essuyez vos pieds, s. v. p. ! »

Car des gamins ont enlevé le tapis que cette bonne ménagère plaçait à l'entrée du couloir, pour tenir son habitation propre.

La police enquête et ce n'est pas peu dire.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 596

L'AMOUR DE LA FRANCE

La police a arrêté hier le nommé Charles Legrand, 44 ans, tisserand, demeurant à Herseaux, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

— Les agents Gaillet, Doutreligne et Devogle ont arrêté samedi après-midi, boulevard Gambetta, le nommé Pierre Dumont, 48 ans, tisserand, sans domicile fixe, également inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

AMATEUR DE FRAISES

Le jeune Léonard Bauwens, 15 ans, demeurant à Lys, hameau du Fresnoy, a été mis en état d'arrestation pour vol de fraises, au préjudice de M. Page, fabricant, rue de Lannoy.

DOIGT COUPE

Un tordeur de chez MM. A. Denis et Benoist, M. Honoré Duquesne, 62 ans, demeurant rue de Mouvaux, cour Frère, 1, était occupé à remettre une corde sur une petite poulie, mais ayant glissé, il eut l'extrémité du majeur gauche coupée par l'arête de cette poulie.

M. le docteur Derville, qui a donné des soins au blessé, a prescrit un repos de 30 jours.

SERVICE DES EAUX

A partir du 30 juin à six heures du soir, jusqu'au 2 juillet à neuf heures du matin, la distribution d'eau potable sera faible sur tout le réseau de Roubaix, afin de permettre de terminer la vidange du réservoir inférieur de Mouvaux.

LA GUERRE AUX TOUTOUS

Le service de la fourrière à chiens a capturé, dans la journée de vendredi, six de ces quadrupèdes et deux contraventions ont été dressées.

POUR LA GOUTTE DE LAIT

Le dimanche 24 juin, avait lieu un grand carrousel attelé, dans le quartier du Pile.

Une quête faite au profit de la « Goutte de Lait », pendant le cortège et autour du carrousel, a produit la somme de 31 fr. 05.

Toutes nos félicitations aux quêteurs.

CERTIFICAT D'ETUDES

Voici les résultats des examens du certificat d'études qui ont eu lieu hier à l'école de garçons, rue Saint-Vincent, pour les écoles du canton Sud.

Inscrits : 300. — Présents : 293. — Admissibles : 240. — Admis définitivement : 235.

Prix départementaux : 1er, Daschamps Albert, école publique rue du Collège, Roubaix. — 2e, Losfeld Maurice, école publique rue Ternaux, Roubaix. — 3e, Vercruysse Georges, école publique rue Ternaux, Roubaix.

Mouvement social

SYNDICAT DES MECANICIENS. — La commission administrative est priée de se réunir mardi 3 juillet, à huit heures du soir, rue Saint-Laurent.

Ordre du jour : Circulaires, affiches, confidence et questions diverses très importantes.

UNION DES SYNDICATS ROUBAISIENS. — Le comité porte à la connaissance des ouvriers de toutes professions qui ne sont pas syndiqués ou dont le syndicat serait dans la nécessité d'être réorganisé qu'ils peuvent s'adresser 172, rue de l'Alma.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LA MUSE DE NADAUD. — La réunion générale de la Muse de Nadaud aura lieu aujourd'hui dimanche, 1er juillet, à quatre heures du soir, à la Brasserie des Orphéonistes, place de la Gare.

Ordre du jour : 1. Nomination de délégués au Congrès de la Fédération (Tourcoing, 29 juillet 1906). — 2. Réception de nouveaux sociétaires. — 3. Fête intime. — 4. Questions diverses.

SOCIETE « L'EMPLOYE ». — Recette mensuelle au local, 1, rue du Grand-Chemin, aujourd'hui dimanche, 1er juillet, de dix heures et demie à midi.

Les sociétaires sont priés de venir régler les cartes qu'ils ont eues pour la fête de nuit.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — *209e section, Roubaix.* — Recette d'aujourd'hui dimanche 1er juillet. — Locaux de recette : Siège social : café Leman, 63, rue de Lannoy. — Ravardi : chez Lasser, place Saint-Jean-Baptiste. — Jean-Ghislain : chez Inglebert, 1, rue de la Vigne. « A Buffon ». — Pile : chez Boghaert, Place Saint-Rédempteur. — Fontenoy : chez Hibon, rue de France, 126. — Epeule : au local habituel.

Chez Lasser, au Ravardi, à 1 heure 1/4, premier tirage de la tombola gratuite.

Le comité rappelle que toute adhésion nouvelle faite par un enfant lui donne droit à un billet de tombola gratuit en décembre.

Théâtres, Fêtes et Concerts

FETE DE NUIT. — La société de secours mutuels « L'Employé » organise ce soir, à huit heures et demie, square Pierre-Catteau, une brillante fête de nuit au profit de sa caisse de chômage.

Les avantages de cette société sont : 1. caisse de secours contre le chômage involontaire ; 2. bureau de placement gratuit ; 3. assurance au décès.

Voici le programme de cette fête :

Première partie. — Union fraternelle et mutuelle des Anciens Soldats musiciens français : 1. Marche militaire avec tambours et clairons. — 2. Faust (prélude et 1er acte). Solistes : MM. Carrette et Béron. — 3. La chanson des Nids, fantaisie-polka pour deux clarinettes et petite flûte. Solistes : MM. Hédon, Broquet, Moreau.

Choral Nadaud : L. Fraternité (de Gevaert). — 2. Nuit d'Orient (de Luigini).

Deuxième partie. — L'Union fraternelle et mutuelle des Anciens Soldats musiciens français : Scènes légendaires (de Richard). — Le Choral Nadaud accompagné par l'Union fraternelle et mutuelle des Anciens Soldats musiciens français : Chœur des Romains d'Hérodiade.

La société de gymnastique « La Roubaisienne » exécutera les mouvements d'ensemble du concours de Tourcoing et les Pyramides.

Cette fête se terminera par un splendide feu d'artifice.

CONCERT PUBLIC. — Voici le programme du concert qui sera donné aujourd'hui dimanche au parc de Barbieux, de quatre heures et demie à six heures et demie du soir, par la Grande Harmonie :

Première partie. — 1. Gloire au Travail (A. Dubois). — 2. Ouverture de Lydéric (E. Ratez). — 3. Toccata, polka pour piston, M. Montigny (H. Sence). — 4. Polyeucte (Gounod).

Deuxième partie. — 1. Sélection sur Manon (Massenet). — 2. Air varié pour clarinette, M. Fournier (Beer). — 3. Marche des corporations des Maîtres-Chanteurs (Wagner). — 4. Un jour d'été en Norvège (Willmers).

PALAIS D'ETE
Squares Jussieu et Dutilleul, Lille.

L'établissement de plein air le mieux situé, le seul desservi par sept lignes de tramways. L'endroit le plus agréable de toute la région.

Tous les jours, matinée de 4 à 7 heures du soir. Concert de 8 heures à 11 heures et demie du soir.

Mlles Suzanne Claire, Almeria, de l'Alcazar. MM. Ferrey-Floriani, Cambray, Carmant Roozen, du Grand Théâtre de Lyon. Les Alton et Lytton, acrobates. The Resas, jongleurs, et CHEVALIER, l'Emule de Dranem.

Orchestre symphonique. Idéal Cinéma.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 30 juin 1906

Naissances. — Anne Julienne, rue de Mouvaux, 128. — Yvonne Vanhuysse, rue du Luxembourg, cour Warhem, 2. — Maria Amant, rue Choiseul, cour Foveau, 19.

Décès. — Constantin Dejonckheere, 73 ans, sans profession, place d'Amiens, 8. — Lucien Bourgois, 1 an, rue de l'Arc, impasse Mazagran, 1. — Carmen Joiris, 3 ans, rue Voltaire, 28. — Julie Decorte, 26 ans, bobineuse, rue Blanchemaille. — Jean Degraeve, 68 ans, forgeron, rue Blanchemaille. — Pierre Doville, 78 ans, sans profession, rue Blanchemaille.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 152, RUE DE PARIS — TOURCOING

Le dimanche 1er Juillet à Tourcoing

A L'EXPOSITION. — Ouverture des Palais et Pavillons, dès neuf heures du matin.

CONCERTS de dix heures du matin à dix heures du soir :

Grand kiosque de l'Exposition

A dix heures du matin. — Harmonie communale de Bergues (Nord).

A onze heures du matin. — Fanfare La Lyre Saint-Quentinoise de Saint-Quentin (Aisne)

A midi. — Harmonie communale de Taintegnies (Belgique).

A deux heures. — Fanfare du Blanc-Four de Roncq.

A trois heures. — Harmonie de la Citadelle de Hem.

A quatre heures. — Musique du Centre, de Lille.

A cinq heures. — Harmonie du Commerce d'Arras.

A six heures. — Concordia-Harmonie, de Roubaix.

Kiosque du jardin anglais (Exposition)

A dix heures du matin. — Section Chorale d'Estaires.

A onze heures. — Fanfare de Wez-Velvain (Belgique).

A midi. — Chorale Aubersoise d'Aubers.

A deux heures. — Fanfare les Amis-Réunis de Wervicq (Belgique).

A trois heures. — L'Union chorale de Wervicq-Sud.

A quatre heures. — Fanfare les Bons-Amis de Fresnes-lez-Buissenal.

A cinq heures. — Les Trompettes dévoués de Marquette-lez-Lille.

A six heures. — Fanfare Marie-Henriette, de Néchin (Belgique).

A deux heures, inauguration officielle de la section Ottomane, de l'Exposition, sous la présidence de S. E. le général Tewfik Pacha, aide de camp général de S. M. I. le Sultan.

A quatre heures, matinée au Kursaal.

A cinq heures et demie, matinée au « Théâtre d'Ombres ».

A huit heures et demie, soirée au Kursaal.

A huit heures trois quarts, soirée au Théâtre d'Ombres.

A 5 h. 10 et à 10 heures, le « Dare-Devil Schreyer », le plongeur cycliste, effectuera son périlleux plongeon.

Le soir, fête de nuit, fontaines lumineuses, etc.

Attractions diverses : water-chute, ascensions du ballon captif.

Concours d'Horticulture dans la salle du Palmarium.

FESTIVAL PERMANENT

Kiosque de la Place de la République

A deux heures. — Orphéon Seclinois de Seclin.

A trois heures. — Harmonie de Barry (Belgique).

A quatre heures. — Orphéon La Lyre Ouvrière, de Roubaix.

A cinq heures. — Chorale La Solidarité Ouvrière, de Roubaix.

A six heures. — Fanfare Ouvrière La Paix, de Roubaix.

Kiosque de la Grande-Place

A deux heures, fanfare de Velaines (Belgique).

JEU DE BOULE. — Grand concours international de jeu de boule à la platine.

DUCASSE. — Au Blanc-Seau.

L'ALGERIE A L'EXPOSITION

M. Paul Delorme, sous-chef de bureau au Gouvernement général de l'Algérie, qui a été chargé de l'organisation du Stand de l'Algérie, à l'Exposition de Tourcoing, a faisons-le connaître qu'il se mettait à la disposition des intéressés pour tous renseignements utiles. M. Delorme se trouvera au Stand lundi et jeudi prochains, de 2 à 6 heures.

LE CLUB DES VINGT A L'EXPOSITION

Le concert donné samedi soir dans la salle du Kursaal de l'Exposition, par le « Club des Vingt » de Lille, a obtenu un vif succès. La salle du Kursaal suffisait à peine à contenir le nombreux public qui s'y était rendu pour entendre la phalange artistique lilloise.

Les morceaux du programme avaient été admirablement choisis et furent interprétés d'une façon magistrale. Aussi les applaudissements allèrent-ils nombreux aux artistes du « Club des Vingt » et à leur directeur, M. Quesnay.

LE CONCOURS D'HORTICULTURE A L'EXPOSITION

Le concours d'horticulture qui s'est ouvert samedi, à l'Exposition, dans la salle du Palmarium, a été fréquenté par de nombreux amateurs.

Les horticulteurs, tant de France que de Belgique, en nombre considérable, sont venus exposer leurs magnifiques produits. Des lots d'admirables plantes, fleurs et fruits, sont rangés dans la salle du Palmarium et le public a pu admirer les orchidées, si enviées des amateurs, les roses magnifiques, les palmiers les plus rares, des parterres merveilleux par la diversité des leurs, d'une richesse de forme et de coloris incomparables.

Le Palais d'horticulture sera ouvert jusqu'au 4 juillet inclus.

Avis aux amateurs.

Aucun Dentifrice n'est comparable à l'EAU de SUEZ. Le seul qui Conserve et Préserve les Dents de la Carie. — Se trouve dans toutes les bonne pharmacies. 1422-4

IL FAUT PURGER

L'agent de police Poulain a arrêté, samedi matin, Alphonse Bonnaert, 23 ans, tisserand, demeurant à Halluin, qui doit subir une peine de un jour de prison à lui infligée par le tribunal de simple police.

Bonnaert a été écroué au violon municipal.

— Le garde-champêtre Schritte a arrêté, samedi matin, Pierre Crabbet, 31 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue de Gand, en vertu d'une contrainte de deux jours de prison du tribunal de simple police.

Crabbé a été transféré à Lille, samedi après-midi.

GRAVE ACCIDENT DANS UNE FILATURE

Hier matin, Mlle Marie Deknupe, 23 ans, demeurant à Mouscron, était occupée dans la salle de préparation de la filature de MM. Motte frères, à nettoyer un métier en marche. Elle fit soudain un faux mouvement et eut les doigts de la main droite pris dans les engrenages du métier.

La malheureuse reçut les soins de M. le docteur Défossez, qui constata des plaies par écrasement du médius et de l'annulaire droits, et ordonna l'amputation de deux phalanges de l'annulaire.

L'incapacité totale de travail sera de 20 à 25 jours et une incapacité permanente partielle résultera des blessures contractées par Mlle Deknupe.

POUR LES PAUVRES

A la suite d'un différend survenu entre deux amateurs colombophiles, lors du concours de Blois, au sujet d'une série de deux pigeons, M. L..., D... ayant obtenu gain de cause, a versé pour les pauvres la somme de dix francs qui lui a été attribuée.

CONCERT PUBLIC

L'Harmonie du Grand-Plaisir exécutera, le jeudi 5 juillet 1906, à 8 heures et demie du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants :

1. Allegro militaire, A. Ruelle. — 2. Les Deux Marquises, ouverture, Bouchel. — 3. Diane polka pour piston, J.-B. Dias. — 4. La Fille du Régiment, fantaisie, Donizetti. — 5. Retour à la Vie, grande valse, E. Chabas. — 6. Absence et Retour, ouverture, P. N. Labole.

LA GREVE DE CHEZ ROELSTRATE ET DECONNINCK

On nous écrit :

Certains journaux ont annoncé que les fileurs et rattacheurs de la filature de M. Deconinck, rue du Haze, avaient quitté le travail pour la cause commune avec les backeurs ; c'est une erreur et nous voulons rétablir la vérité. Voici les faits :

Mercredi, à midi, les backeurs de la filature de M. Deconinck ne s'étaient pas rendus au travail pour protester contre la conduite du contremaître à leur égard et parce que l'un d'eux avait été mis à la porte sans motif un quart d'heure après, le patron fit arrêter la machine et sans plus de façon renvoya ses ouvriers jusqu'à nouvel ordre ; or, comme depuis déjà un certain temps, certaines réclamations couvaient dans le sein des ouvriers parce que les patrons ont pour habitude de retirer de la main gauche ce qu'ils donnent de la main droite, ils profitèrent de cette provocation patronale pour formuler leurs revendications et voici la lettre qui fut envoyée à M. Ernest Deconinck, jeudi matin :

Monsieur Ernest Deconinck,

Après avoir eu une entrevue avec vos ouvriers fileurs et rattacheurs, dans une réunion à laquelle j'avais été invité comme secrétaire du Syndicat de la Filature, j'ai l'honneur de venir en leur nom vous soumettre les réclamations suivantes, en espérant que vous voudrez bien y faire droit pour éviter de prolonger un conflit toujours regrettable entre patron et ouvriers.

Vos ouvriers demandent :

1. D'avoir 200 numéros par cassage et 300 par défilage.

2. De pouvoir peser eux-mêmes leur travail, tarer leurs paniers et régler la bascule ; l'employé n'aurait qu'à vérifier ; de pouvoir faire eux-mêmes la preuve de leur numéro de fil que le contremaître pourrait vérifier.

3. Pour les fractions de numéro de fil qui dépasse la demi, que le numéro entier soit payé et pour la laine des Indes un numéro en supplément comme il a toujours existé.

4. De partager le travail d'une façon équitable et laisser les ouvriers à leurs métiers au lieu de les changer continuellement comme maintenant ; et exceptionnellement quand un ouvrier manque n'importe lequel, que son salaire entier soit partagé entre les autres ouvriers du métier.

5. Que le contremaître soit plus poli vis-à-vis des ouvriers, car en toute justice, les ouvriers sont des hommes et non pas des bêtes de somme, et si la loi Grammont existe pour les bêtes, elle doit d'autant plus exister pour les hommes.

En espérant une réponse favorable de suite, veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations.

Pour les ouvriers fileurs et rattacheurs de la filature Roelstrate et Deconinck, et par ordre :

Le secrétaire du Syndicat de la Filature :
PIERPONT Arthur.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 30 juin 1906

Naissances. — Bodin Roland, rue St-Blaise, 33. — Lecleroq Léon, rue des Coulons, 3. — Holvoet Raymonde, rue de Berckem, 56. — Lefevere Madeleine, rue des Poutrains, 5. — Goddefroy Blanche, rue du Flocon, 38. — Jeannelle Angèle, rue du Cimbaue, 113. — Duterte Ernest, rue de la Croix-Blanche, 165. — Assaud Renée, rue Maisence, 25. — Voreux Raymond, rue des Carliers.

Publications de mariages. — Fremaux Achille, apprêteur, rue de Tunis, 22, et Suin Palmyre, canneuse, rue de Tunis 14. — Bachman Georges, teinturier, rue Colbert, 374, et Verhelst Claire, peigneuse, rue Colbert, 316. — Blicq Louis, peigneur, rue de Jemmapes, 5, et Loucheur Marie, moulineuse, rue de Jemmapes, 7. — Dassonville Michel, sans profession, rue Louis Leloir, 42, et Flipo Henriette, sans profession, rue du Castnot. — Depinoy Désiré, trieur, rue de la Latte, 258, et Debruyter Maria, tricoteuse, rue Marceau, 47. — Derock Joseph, tisserand, rue de Leers, et Mulleman Marie, piqurière, rue Adzereau, 29. — Desrousseaux Albert, mécanicien, rue de la Boule d'Or, 2, et Odoux Jeanne, dudieuse, rue du Tilleul, 248. — Duterte Gustave, rattacheur, rue de Rouen, 5, et Scurbecq Marie, soigneuse, rue Saint-Joseph, 49. — Hilskens François, graisseur, à Mouscron, et Masseals Eloïse, tricoteuse, rue Rouget de l'Isle. — Lebrun Louis, tatileur à Mouvaux, et Morel Jeanne, sans profession, rue du Blanc-Seau, 480. — Létney Henri, tisserand à Neuville, et Banheure Mathilde, rattacheuse, rue de l'Ermitage, 81. — Mamez Joseph, tisserand, rue du Sergent Bobillot, 35, et Deronne Apolline, couturière, rue d'Anvers, 137. — Parmentier Henri, comptable à Fourmies, et Guenet Léonie, sans profession, Grande-Place, 10. — Pollet Paul, sans profession, à Curcoing, et Motte Jeanne, sans profession à Roubaix. — Rogez Georges, rattacheur, rue de Gand, et Noël Germaine, rattacheuse, rue du onkin, 4.

Décès. — Vanderplancke Marguerite, 23 ans, rue du Pont de Neuville, 85. — Desmettre Catherine, 84 ans, rue Claude Bernard, 247. — Croës Louis, 72 ans, rue de la Croix-Rouge, 156. — Contamin Amédée, 73 ans, quai des Mariniers, 34.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

LES REMONTRANCES DU « JOURNAL DE ROUBAIX ». — Après avoir épuisé toute l'argumentation cléricale sur la question « suppression des secours, etc., etc.. » et avoir proféré contre nous toutes les malédictions qui vont sortir de la bouche de l'interpellateur Groussau — complètement étranger aux actes administratifs ou politiques de notre région — la pieuse feuille de M. Reboux, déverse encore sur la tête du maire de Croix, de ce terrible collectiviste il un torrent d'anathèmes.

Pensez donc, ce magistrat vient de mettre le comble à l'exaspération de la cléricaille, parce qu'il s'est permis, fort de son droit, de rappeler trois officiers de pompiers, fourvoyés dans une mascarade cléricale, à l'observation des règlements ?

Faut-il s'étonner que ces officiers qui devraient échanger leurs dolmans galonnés contre des soutanes, aient trouvé, pour approuver leur « safte », ceux qui ont félicité les curés vidangeurs prêtres et aussi ceux qui assassinaient nos soldats lors des inventaires ?

Depuis quand les corps de pompiers ont-ils cessé d'être sous les ordres des municipalités qui les habillent et les subventionnent ?

M. Reboux serait bien embarrassé pour répondre.

Nous ne sommes pas, du reste, disposés à allonger ce questionnaire sur le chapitre : « Droits, devoirs, présséances, etc.. », car les leçons du *Journal de Roubaix* nous touchent peu : seulement nous demanderons à notre sympathique et estimé maire de Croix dont nous approuvons hautement la conduite et l'énergie de tenir la main, désormais, pour que l'état-major de notre *Compagnie* de pompiers, au lieu d'apprendre la manœuvre du soupillon, se façonne un peu plus au détail du matériel d'incendie.

Voilà ce que nous avions à dire et il nous semble que la prose cassante de M. Reboux n'aura pas plus de succès que celle que nous avons lue à propos du Bureau de bienfaisance et qui fut sans doute envoyée à l'ami Dehau, pardon Groussau, pour remplacer auprès de lui, quand il sera à la tribune du Palais-Bourbon, les lumières du Saint-Esprit !!

Un groupe d'excommuniés.

DEMISSION ET INTERPELLATION. — Le bruit court, dans la commune, que les trois officiers de pompiers si énergiquement défendus par le *Journal de Roubaix*, organe des cléricaux n'attendent plus maintenant que la bénédiction de Mgr de Cambrai pour donner leur démission.

On parle aussi d'une deuxième interpellation du député Groussau, au sujet de ces mêmes officiers.

Il paraît que le citoyen Des